## ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET LE PROTOCOLE DE MADRID

## **DECLARATION D'OCTROI DE PROTECTION**

notifie au Bureau de l'Organisation Mondiale de la Propriete Intellectuelle (OMPI) selon l'article 17(6) de l'Arrangement de Madrid et du Protocole

I. Office qui notifie de la declaration:
Agence d'Etat de la Science et de la Propriete Intellectuelle de Republique de Kirghizistan
62, rue Moskovskaya, 720021, Bichkek, Kirghizistan
II. № de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:
800 223
600 223
III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la
declaration:
MEJREGIONALNAYA OBCHTCHESTVENNAYA ORGANIZATSIA SODEISTVIA
PROIZVODSTVOU I REALIZATSII VIDEOIGR
4, oulitsa Krasnoarmeoiskaya
RU-125167 Moskou
(Fédération de Russie).
IV.
Toutes les procedures de l'Office sont terminée; une protection est donnée
a la marque qui est l'objet de l'enregistrement international
L'examen <i>ex-officio</i> est termine en conformite de l'enregistrement international et il n'y a pas de raisons de refus; en meme temps une protection de la marque est l'objet d'opposition des tiers; une periode d'opposition commencera et terminera
En rapport avec l'enregistrement international, une periode d'opposition est terminee et aucune opposition n'en est fait ; a cet effet une protection est donnee a la marque qui est l'objet de l'enregistrement international
V. Date de declaration: 25.01.2005
VI. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononce la declaration :
Am